



**L'équipe Municipale,  
Les Conseillers Municipaux,  
Les membres du C.C.A.S,  
Les Adjoints,  
Et le Maire,  
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.**



*C.Néri - Kato*

## *Le Mot du Maire*

### **2022 est arrivé !!**

Au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom personnel nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle.

Vœux de santé pour tous, de réussite scolaire ou professionnelle, de retraite active et paisible pour celles et ceux qui s'y trouvent.

Un message de sympathie supplémentaire pour les Neuvilleois qui souffrent et/ou dont la santé est défaillante. Nous leur rappelons qu'en cas de nécessité l'accompagnement des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) sont là pour les écouter, les aider, les accompagner.

Malheureusement, la Covid vient ternir encore une fois ce début d'année.

Soyons tous ensemble respectueux des règles sanitaires imposées.

Restons prudents. Mais également continuons de rester réalistes et soyons porteurs de projets d'avenir afin de pouvoir, dans le respect des réglementations diverses et variées, animer notre village, La Neuville en Hez.

Un bulletin municipal sera effectif pour fin janvier, début février. Je reviendrai sur les actions communales réalisées au cours de l'année 2021 et vous présenterai où en sont nos projets dont tous connaissent des retards dû à ce satané virus.

Mais la persévérance doit nous permettre de les réaliser.

Je vous renouvelle ma sympathie et reste avec l'ensemble de l'équipe municipale à votre écoute.

Jean-François DUFOUR,  
Maire

*Meilleurs Vœux*



## Vous trouverez joints à cette gazette :

- Le flyer concernant la collecte des sapins organisée par notre communauté d'agglomération du Beauvaisis où vous y trouverez les détails. La Neuville en Hez est programmée pour le 12 Janvier 2022.
- Le calendrier 2022 de la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif concernant La Neuville en Hez.
- Le Calendrier de la remise des sacs papier pour la collecte des déchets verts. Pour l'année 2022 nous reprendrons les distributions des sacs pour les déchets verts aux services techniques municipaux. Afin de nous organiser nous vous donnons dès à présent les dates et horaires pour toute la saison.

Pour les dépôts importants la déchetterie verte de l'Agglomération du Beauvaisis située chemin du Marais demeure à votre disposition. Pensez à vous munir de votre carte d'accès « ON PASS ».

### CALENDRIER COLLECTE DECHETS VERTS

<b>Vendredi 18 Mars 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00
<b>Vendredi 15 Avril 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00
<b>Vendredi 13 Mai 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00
<b>Vendredi 17 Juin 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00
<b>Vendredi 08 Juillet 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00
<b>Vendredi 09 Septembre 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00
<b>Vendredi 14 Octobre 2022</b>	➡	de 17h30 à 19h00



### Cartes On Pass

La Carte On pass est **GRATUITE**, nominative et personnalisée avec votre photo. Cette carte vous permet :

- d'accéder aux différentes déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- de bénéficier de réductions dans les piscines,
- d'emprunter ou de réserver des livres dans les médiathèques du Beauvaisis.

Et bien d'autres avantages encore...

Pour cela rendez-vous sur le site :

[www.laneuvilleenhez.com](http://www.laneuvilleenhez.com)

Onglet : vie communale

Intercommunalité

Sur la page « Infos pratique Agglo »



## Pour obtenir la carte ON PASS :

Vous devez vous présenter en Mairie, muni des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile,
- Une pièce d'identité,
- Et une photo (qui peut être prise sur place).



## Le Père-Noël des enfants

**Petit rappel** : pour les enfants n'ayant pas reçu leur cadeau de Noël de fin d'année, il reste disponible en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 14 janvier inclus.

Merci dans la mesure du possible de venir muni de l'invitation initiale.

## **ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES (AVRIL) ET LÉGISLATIVES (JUN)**

- Vous souhaitez voter à La Neuville en Hez et n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous pouvez encore le faire.
  - **Pour l'élection présidentielle**, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en Mairie.
  - **Pour l'élection législative**, vous avez jusqu'au mercredi 4 Mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 Mai pour faire la démarche en Mairie.

### Vos possibilités :

- **Soit vous présenter personnellement** en Mairie pendant les heures d'ouverture afin de compléter le cerfa et nous joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- **Soit par internet**, la création est gratuite et le compte est sécurisé.  
Les pièces justificatives doivent être numérisées via le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

*Pensez à vous inscrire !*

